



# AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

[www.rebenacq.com](http://www.rebenacq.com)

**MAI 2021**

## Commémoration du 8 Mai

La commémoration du 8 Mai ne peut être organisée cette année encore qu'en comité restreint (président anciens combattants, porte-drapeau, maire et adjoints) en respectant très strictement les gestes barrières. Elle aura lieu devant le Monument aux morts à 11h.

Nous vous remercions de votre compréhension.

### Sondage éclairage

Vous avez été nombreux à répondre à notre sondage du mois dernier. La majorité d'entre vous est favorable à une extinction des lumières du village de minuit à 6h du matin.

Nous mettons à jour notre étude de faisabilité afin de vous donner toutes les informations nécessaires et répondre à certaines interrogations. Nous ferons un point précis sur ce sondage le mois prochain.

### Rappel horaires de tonte

Les jours ouvrables :  
8h30-12h et 14h-19h

Samedis :  
9h-12h et 15h-19h

Dimanches et jours fériés :  
10h-12h

### Ramassage des ordures

Déchets ménagers :  
tous les vendredis



Tri sélectifs :

vendredis 07 et 21 Mai

### Anniversaires de nos aînés

Le mois dernier nous avons fêté l'anniversaire de Anna Peyroutet (à gauche), Pierre Juan-Préchacq et Léa Bégué (en bas).



# Budget prévisionnel 2021

## 1. Budget primitif de la commune :

| DEPENSES  |                    |              | RECETTES                                       |                    |              |
|---|--------------------|--------------|--|--------------------|--------------|
| Poste   | Réalisations       | % du total   | Poste  | Réalisations       | % du total   |
| Dépenses courantes<br>(carburant, fournitures,<br>bâtiment, cérémonies,<br>transport scolaire...) | 201 873€           | 17,43 %      | Carrière, cantine,<br>garderie et autres       | 125 252 €          | 10,81 %      |
| Charges de personnel  | 228 035 €          | 19,69 %      | Impôts   | 322 537 €          | 27,85 %      |
| Participations syndicats,<br>subventions et divers  | 52 644€            | 4,55 %       | Dotations,<br>subventions et<br>participations | 111 558 €          | 9,63%        |
| Charges financières   | 7 320 €            | 0,63 %       | Autres produits<br>(locations...)              | 44 591 €           | 3,85%        |
| Charges exceptionnelles   | 400 €              | 0.03 %       | Produits financiers                            | 16€                | 0,00 %       |
| Dépenses imprévues  | 26 872 €           | 2,32 %       | Atténuation de<br>charges                      | 5 000 €            | 0,43 %       |
| Atténuation de produits   | 14 500 €           | 1,25 %       | Produits exceptionnels                         | 0                  | 0,00 %       |
| Opérations comptables<br>(dont virement à la section<br>d'investissement)                         | 628 512 €          | 54,10 %      | Résultat reporté                               | 549 202 €          | 47,42 %      |
| <b>Total dépenses</b>   | <b>1 158 156 €</b> | <b>100 %</b> | <b>Total recettes</b>                          | <b>1 158 156 €</b> | <b>100 %</b> |

### Impôts et taxes :

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières cette année.

La réforme suite à la suppression de la taxe d'habitation a modifié la répartition de la recette, pour la compenser la commune a récupéré la part départementale relative à la taxe sur le foncier bâti (soit un taux de 13,47% en 2020) qui s'ajoute au taux communal de 2020 (de 7,47%) c'est pourquoi la commune a dû délibérer sur un taux de 20,94% pour le foncier bâti.

À ces deux taxes locales s'ajoute l'effet du coefficient correcteur qui ajuste la compensation de la taxe d'habitation par un versement ou une contribution, pour la commune c'est un versement de 52 518€ qui est prévu en 2021.

C'est pourquoi, les taux des taxes foncières sont en 2021 :

- Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties est de 20,94%
- Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 39.50%



## **Section investissement : travaux prévus en 2021 :**

Les principaux postes d'investissement prévus sont les suivants :

- Travaux de voirie, eaux pluviales, éclairage public,
- Acquisition de matériel pour les différents services communaux (école, technique et mairie)
- Mise en place d'un store à la salle de sieste de l'école
- Continuité du Plan Communal de Sauvegarde
- Continuité du schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie
- Continuité de la mise en accessibilité des bâtiments publics
- Modification du P.L.U pour y intégrer les schémas directeurs
- Lancement des études relatives à la phase 3 à l'école concernant la restauration scolaire
- La démolition du bâtiment Pignard

Le budget de la section investissement s'équilibre à 703 540 €.

Le budget primitif 2021 de la commune est adopté à l'unanimité.

## **2. Budget d'assainissement :**

Pour l'année 2021, le budget est équilibré grâce à l'excédent reporté des années précédentes.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de baisser le terme fixe de la redevance d'assainissement.

Pour l'année 2021, les termes seront :

- Terme fixe : 35€ au lieu de 40€
- Terme variable : 1,10€

Les travaux prévus cette année sont l'application des prescriptions des schémas directeurs, la mise en place d'une potence au poste de relevage route de Pau et le Plan Urbain Partenarial.

Dans ces conditions, le budget s'équilibre à :

- 77 961 € pour la section de fonctionnement (charges et recettes courantes)
- 77 736 € en section d'investissement (travaux prévus au schéma directeur, potence poste de relevage, plan urbain partenarial)

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 « Assainissement ».

### **Commission élargie !**

Les membres du conseil municipal ont pour projet, pour l'année 2022, de moderniser l'aire de jeux de la place de la Bielle.

Vous êtes, en tant qu'utilisateurs de cet espace, avec vos enfants, ou petits-enfants, les plus à même d'orienter nos choix (quelles sont les jeux à privilégier, à retirer, etc.).

Pour se faire, nous vous proposons de mettre en place une commission communale élargie. Compte-tenu des conditions sanitaires, nous nous devons de limiter les places pour la tenue des réunions à 6 personnes supplémentaires. Aussi, les personnes intéressées sont priées de se faire connaître par mail à l'adresse suivante :

**[contact@rebenacq.com](mailto:contact@rebenacq.com)** ou en mairie (05.59.05.54.63)

## À vos agendas !

### Flânerie musicale et historique à Rébénacq le samedi 7 août !

Tout au long de la journée, partez pour un voyage patrimonial et musical à travers les époques!

Françoise Pedeucoig, à l'initiative du projet dans le cadre du Foyer Rural de Rébénacq, en collaboration avec la Mairie, la CCVO et le Pays d'Art et d'Histoire, vous propose une balade dans le village à la rencontre d'artistes qui nous feront revivre la musique des différentes époques en lien avec notre Patrimoine.

Chaque moment musical sera précédé d'une courte histoire des lieux par Jean-Paul Valois. Quatuor, chœur, siffleurs, groupe de jazz, stands variés, atelier de danse trad', conteur ...

Notez bien cette date ! Une belle journée en perspective sous le signe des retrouvailles et du plaisir du partage !

Plus d'informations dans les numéros à venir.

*Projet pour lequel le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000€, lors de sa dernière séance.*

## LE COIN DES ENFANTS - LE COIN DES ENFANTS - LE COIN DES ENFANTS



Le journal de Toto Avril 2021

### CHARADE

Le veau tête mon **premier** pour boire  
Mon **deuxième** est le résultat de 10x10  
On dort dans mon **troisième**.  
Toto souffle toujours fort sur mon **tout**.